

CONVENTION DE PLACEMENT POUR COMPTE ET DE DÉPÔT (Premier appel public à l'épargne)

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PRÉAMBULE.....	8
0.00 Interprétation	9
0.01 Terminologie.....	9
0.01.01 Action	9
0.01.02 Actions Additionnelles	9
0.01.03 Actions Initiales	10
0.01.04 Actions Offertes	10
0.01.05 Activités	10
0.01.06 Agent des Transferts.....	10
0.01.07 AMF	10
0.01.08 Autorité Réglementaire	10
0.01.09 Bourse.....	10
0.01.10 Cas de Défaut	10
0.01.11 Clôture des Actions Additionnelles.....	11
0.01.12 Clôture des Actions Initiales	11
0.01.13 Compte en Fidéicommiss.....	11
0.01.14 Contrat	11
0.01.15 Contrat d'Agent des Transferts	12
0.01.16 Cours Normal des Affaires	12
0.01.17 Date Butoir	12
0.01.18 Date de Clôture des Actions Additionnelles	12
0.01.19 Date de Clôture des Actions Initiales	12
0.01.20 Documents de Placement	12
0.01.21 Effet de Commerce.....	12
0.01.22 Force Majeure	13
0.01.23 Garantie des Effets de Commerce	13
0.01.24 Information Confidentielle	13
0.01.25 Information Importante	14
0.01.26 Jours Ouvrables.....	14
0.01.27 Juridictions Admissibles	14
0.01.28 Loi	14
0.01.29 Manquement.....	14
0.01.30 Meilleurs Efforts	14
0.01.31 Option Pour Actions Additionnelles	15
0.01.32 PARTIE	15
0.01.33 Personne	15
0.01.34 Placement	15
0.01.35 Placement Maximal.....	15

0.01.36	Placement Minimal.....	15
0.01.37	Propriété Intellectuelle	15
0.01.38	Prospectus	15
0.01.39	Prospectus Définitif	16
0.01.40	Prospectus Provisoire	16
0.01.41	Représentants LÉgaux.....	16
0.01.42	Souscripteurs	16
0.01.43	Taux Préférentiel	16
0.02	Intégralité et primauté	16
0.03	Lois applicables	16
0.04	Non-conformité.....	17
0.04.01	Divisibilité	17
0.04.02	Disposition alternative.....	17
0.05	Généralités	17
0.05.01	Cumul	17
0.05.02	Non renonciation	17
0.05.03	Dates et délais.....	17
	a) De rigueur	17
	b) Calcul.....	17
	c) Reports	18
0.05.04	Références financières.....	18
0.05.05	Renvois	18
0.05.06	Genre et nombre.....	19
0.05.07	Titres.....	19
0.05.08	Présomptions	19
0.05.09	Connaissance.....	19
0.05.10	Approbation.....	19
1.00	OBJET	19
1.01	Nomination	19
1.01.01	Nomination initiale.....	19
1.01.02	Destitution	19
1.01.03	Nouvelle nomination.....	20
1.01.04	Transmission	20
1.01.05	Responsabilité.....	20
1.02	Mandat	20
1.03	Conditions.....	20
2.00	CONTREPARTIE.....	20
2.01	Commission	20
2.02	Honoraires.....	20
2.02.01	Montant	21
2.02.02	Indexation	21
2.02.01	Montant forfaitaire	21

2.02.02	Indexation.....	21
2.02.03	Honoraires additionnels.....	22
2.03	Déboursés.....	22
2.03.01	Remboursement.....	22
2.03.02	Déboursés exceptionnels.....	22
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT.....	22
3.01	Procédure.....	22
3.02	Intérêt.....	22
3.03	Déchéance du terme.....	23
3.04	Remboursement des frais juridiques.....	23
4.00	SÛRETÉS.....	23
4.01	En faveur du PLACEUR POUR COMPTE.....	23
4.02	En faveur de la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE.....	23
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES.....	24
5.01	Capacité.....	24
5.02	Effet obligatoire.....	24
6.00	ATTESTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE.....	24
6.01	Statut.....	24
6.02	Bourse.....	25
6.03	Conformité.....	25
6.04	Poursuites judiciaires.....	25
6.05	Divulgateion.....	25
6.06	Autre entente.....	25
6.07	Documents de Placement.....	25
6.07.01	Prospectus.....	25
6.07.02	Autres.....	26
7.00	ATTESTATIONS DU PLACEUR POUR COMPTE.....	26
7.01	Statut.....	26
7.02	Autorisations.....	26
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES.....	26
8.01	Attestations.....	26
8.02	Information Confidentielle.....	26
8.02.01	Engagement.....	26
8.02.02	Durée de l'engagement.....	27
8.02.03	Fin du Contrat.....	27
a)	Demande de retour.....	27
b)	Destruction.....	27
8.02.04	Pénalité.....	27

9.00	OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	27
9.01	Conformité du Placement	27
9.01.01	Documents de Placement	27
9.01.02	Preuve des attestations	27
9.01.03	Vérification diligente	28
	a) Autorisation	28
	b) Collaboration	28
9.02	Période du Placement	28
9.03	Placement Minimal atteint	29
9.03.01	Clôture des Actions Initiales	29
	a) Séance de Clôture	29
	b) Certificats des Actions Initiales	29
9.03.02	Option Pour Actions Additionnelles	29
9.04	Remise des Documents de Placement	29
9.04.01	Exemplaire signé	29
9.04.02	Copies commerciales	30
9.05	Démarche d'une Autorité Réglementaire	30
9.05.01	Avis	30
9.05.02	Meilleurs Efforts	30
9.05.03	Respect des Engagements	30
9.06	Information Importante	30
9.07	Indemnisation du PLACEUR POUR COMPTE	30
10.00	OBLIGATIONS DU PLACEUR POUR COMPTE	31
10.01	Mandat	31
10.02	Loi sur les valeurs mobilières	31
10.03	Prospectus	31
10.03.01	Signature	31
10.03.02	Transmission	31
10.04	Annulation de la livraison	32
10.05	Effet de Commerce	32
10.05.01	Vérification	32
10.05.02	Garde	32
10.06	Placement Minimal atteint	32
10.06.01	Avis	32
10.06.02	Garantie des Effets de Commerce	32
10.06.03	Encaissement	32
10.06.04	Effet de Commerce non honoré	32
10.06.05	Remise	33
	a) Somme encaissée	33
	b) Garantie des Effets de Commerce	33
10.07	Placement Minimal non atteint	33
10.07.01	Avant la Date Butoir	33
10.07.02	À la Date Butoir	33

10.08	Différend.....	33
10.09	Option Pour Actions Additionnelles.....	33
	10.09.01 Modalités applicables.....	34
	10.09.02 Avis.....	34
	10.09.03 Contenu de l'avis.....	34
	10.09.04 Lieu.....	34
10.10	Responsabilité.....	34
	10.10.01 Actes, erreurs et omissions.....	34
	10.10.02 Non responsabilité.....	34
	a) Actes des PARTIES.....	35
	b) Validité des Effets de Commerce.....	35
	c) Avis d'un conseiller juridique.....	35
	10.10.03 Procédures judiciaires.....	35
10.11	Démission.....	35
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	35
11.01	Contrat d'Agent des Transferts.....	35
11.02	Cession.....	35
	11.02.01 Interdiction.....	35
	11.02.02 Exception.....	36
11.03	Force Majeure.....	36
	11.03.01 Exonération de responsabilité.....	36
	11.03.02 Prise de mesures adéquates.....	36
	11.03.03 Droit de l'autre PARTIE.....	36
11.04	Exécution complète.....	36
11.05	Remboursement des frais juridiques.....	37
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	37
12.01	Avis.....	37
12.02	Résolution des différends.....	37
	12.02.01 Négociations de bonne foi.....	37
	12.02.02 Médiation.....	37
	a) Processus.....	37
	b) Médiateur.....	38
	c) Règlement.....	38
	d) Procédures judiciaires [OU Arbitrage].....	38
	12.02.03 Arbitrage.....	38
	a) Avis.....	38
	b) Réponse.....	39
	c) Nomination d'un troisième arbitre.....	39
	d) Sous-contrats.....	39
	e) Confidentialité.....	39
	f) Audition.....	40
	g) Décision.....	40

	h) Frais	40
	i) Dispositions supplétives	40
12.03	Élection de domicile	40
12.04	Exemplaires	40
12.05	Modification.....	40
12.06	Non-renonciation	41
12.07	Transmission électronique	41
13.00	FIN DU CONTRAT	41
13.01	De gré à gré	41
13.02	Sans préavis	41
13.03	Avec préavis	42
	13.03.01 Avec délai de correction (Cas de Défaut)	42
	13.03.02 Sans délai de correction.....	42
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	43
15.00	DURÉE.....	43
15.01	Fin du Contrat	43
15.02	Survie	44
16.00	PORTÉE	44

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE	46
ANNEXE 0.01.31 – OPTION POUR ACTIONS ADDITIONNELLES	47
ANNEXE 3.00 – MODALITÉS DE PAIEMENT.....	47

○○○○○

CONVENTION DE PLACEMENT POUR COMPTE ET DE DÉPÔT intervenu en la ville de, province de Québec.

ENTRE : **V1** (*nom ou dénomination sociale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

OU

V2 (*nom ou dénomination sociale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant son siège au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme [**OU** tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [**OU** du conseil d'administration], annexe A];

OU

V3 (*nom commun*), société en nom collectif, exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon le [*Code civil du Québec*] **OU** [le régime de droit commun applicable] **OU** [toute autre législation applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare [**OU** tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif, annexe A];

OU

V4 (*nom commun*), société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité, exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PLACEUR POUR COMPTE

selon le [Code civil du Québec] OU [le régime de droit commun applicable] OU [toute autre législation applicable], ayant sa principale place d'affaires au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), et dûment immatriculée (selon le cas) sous le numéro (.....) conformément à la Loi (nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare [OU tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite, annexe A];

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LA « SOCIÉTÉ ÉMETTRICE »;

ET : (Choisir la désignation individuelle appropriée parmi les choix reproduits ci-dessus)

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « PLACEUR POUR COMPTE »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES »;

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT:

- A) Par voie d'appel public à l'épargne et selon les modalités prévues dans le prospectus, la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE est sur le point de procéder à une première émission publique de ses actions; elle désire procéder à l'émission et à la vente d'un minimum de (.....) et à un maximum de (.....) de ses actions ordinaires au prix de DOLLARS (..... \$) chacune, ce qui correspond à un placement minimal de DOLLARS (..... \$) et à un placement maximal de DOLLARS (..... \$);
- B) Pour faciliter ce placement, par les présentes, la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE retient en exclusivité les services du PLACEUR POUR COMPTE, reconnu par l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui accepte, d'une part, le mandat de déployer ses meilleurs efforts pour placer dans les juridictions admissibles les actions offertes au public, sans toutefois devenir acquéreur de celles-ci, et, d'autre part, le mandat de conserver en fidéicommiss les paiements de ces actions jusqu'à ce qu'il soit autorisé d'en cesser la garde conformément aux modalités prévues dans le contrat;

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PLACEUR POUR COMPTE

- C) Afin de stabiliser le marché dans l'éventualité d'attributions excédentaires, la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE octroie au PLACEUR POUR COMPTE une option pour actions additionnelles lui permettant de procéder à l'achat et à la revente d'actions ordinaires additionnelles, au prix de DOLLARS (..... \$) chacune, et ce, jusqu'à concurrence d'un nombre équivalent à POUR CENT (..... %) du nombre d'actions ordinaires auxquelles le public a initialement souscrit;
- D) Le choix d'exercer ou non l'option pour actions additionnelles relève de l'entière discrétion du PLACEUR POUR COMPTE; le cas échéant, l'option doit être exercée (en totalité ou en partie) au plus tard dans les TRENTE (30) jours suivant la date de clôture des actions initialement offertes, et ce, en totalité ou en partie;
- E) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- F) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

V1 (Version abrégée) LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

OU

V2 (Version détaillée) À CES FINS, EU ÉGARD AUX ATTESTATIONS RÉCIPROQUES ET AUX ATTESTATIONS SPÉCIFIQUES DES PARTIES, LE CAS ÉCHÉANT, CONTENUES AUX PRÉSENTES, LES PARTIES, SOUHAITANT ÊTRE AINSI LIÉES ENTRE ELLES, CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00 INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci s'interprètent comme suit :

0.01.01 Action

désigne une action ordinaire de la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE au prix de DOLLARS (..... \$);

0.01.02 Actions Additionnelles

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PLACEUR POUR COMPTE

correspond, dans le cas où le Placement Maximal est atteint, aux Actions que le PLACEUR POUR COMPTE peut acheter s'il décide d'exercer l'Option Pour Actions Additionnelles, à savoir POUR CENT (..... %) du Placement Maximal;

0.01.03 Actions Initiales

correspond au nombre maximal d'Actions auxquelles le public peut souscrire avant la Date de Clôture des Action Initiales, à savoir (.....) Actions;

0.01.04 Actions Offertes

désigne, collectivement, les Actions Initiales et les Actions Additionnelles;

0.01.05 Activités

(Inclure cette définition si ce terme est employé à l'article 13.03)

signifie, à l'égard de la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE, *(description des principales activités commerciales)*, et signifie, à l'égard de l'Agent des Transferts, *(description des principales activités commerciales)*;

0.01.06 Agent des Transferts

désigne qui, en vertu du Contrat d'Agent des Transferts, intervient dans le cadre du présent Placement à titre d'agent des transferts pour l'émission, le transfert et l'annulation des Actions ainsi que pour la tenue des registres des ces dernières;

0.01.07 AMF

désigne l'Autorité des marchés financiers du Québec;

0.01.08 Autorité Réglementaire

désigne, collectivement, les commission des valeurs mobilières ou toute autre autorité réglementaire de l'ensemble des Juridictions Admissibles, incluant l'AMF;

0.01.09 Bourse

désigne la bourse de *(identifie la bourse choisie par la société émettrice)*;

0.01.10 Cas de Défaut

signifie, selon le cas, l'un ou l'autre des événements suivants :

- a) si l'une des PARTIES commet un Manquement;

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PLACEUR POUR COMPTE